

Epreuve de l'attestation d'aptitude MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGÈNES - catégorie 2

REF : MOD-128

DUREE : 1 jour
7,00 heures

Nombre de participants max : 12

MODE : Présentiel

PUBLIC

Techniciens, salariés ou artisans intervenant sur les installations frigorifiques ou de climatisation

EQUIPEMENT PERSONNEL OBLIGATOIRE

Vêtement de travail couvrant bras et jambes, chaussures de sécurité, gants (Obligatoire pendant les TP sur plateforme pédagogique)
Matériel de prise de notes (Bloc papier, stylo, crayon à papier, règle...) – calculatrice

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

MODALITES PEDAGOGIQUES

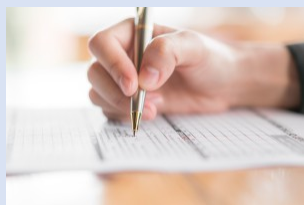
FORMATEUR QUALIFIE

Evaluateur : spécialiste en froid et climatisation possédant l'attestation d'aptitude Catégorie 2

ACCESSIBILITE

ACCUEIL PSH (Personne en situation de handicap) **et/ou RQTH** (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) :

Contactez votre référente handicap pour valider l'accessibilité de la formation envisagée avant votre inscription au **02 43 43 86 92**



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

DESCRIPTION / CONTENU

Etre capable d'obtenir une attestation d'aptitude aux fluides frigorigènes de catégorie 2 conformément au code de l'environnement. Epreuve théorique + Epreuve pratique

MODALITES D'ÉVALUATION

Validation de l'épreuve pratique et théorique :

- Sur plateau technique : note minimum de 35/49 exigée
- Par QCM : note minimum de 28/40 exigée

L'attestation d'aptitude sera délivrée si le candidat a réussi les 2 évaluations (théorique puis pratique)

PRE-REQUIS

Bonne maîtrise des bases technologiques et pratiques du froid et de la climatisation

PUBLIC

Techniciens, salariés ou artisans intervenant sur les installations frigorifiques ou de climatisation